



Assemblée générale

Distr. générale
2 février 2018
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-septième session

26 février-23 mars 2018

Points 2 et 10 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Assistance technique et renforcement des capacités

Rôle joué et travail accompli par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour aider le Gouvernement et le peuple cambodgiens à promouvoir et protéger les droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application de la résolution 36/32 du Conseil des droits de l'homme, le présent rapport décrit en détail le rôle joué et le travail accompli par le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) au Cambodge du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017.

La période a été marquée par la persistance des tensions politiques et la poursuite de la réduction de l'espace politique et civil, y compris la fermeture et la suspension d'organisations non gouvernementales (ONG) de défense des droits de l'homme et de l'environnement et d'organes de presse, l'arrestation du dirigeant du Parti du sauvetage national du Cambodge et la dissolution de cette structure, qui était le principal parti d'opposition. Parallèlement, des changements positifs ont eu lieu avec, notamment, l'adoption de politiques sur le vieillissement et la lutte contre la violence envers les enfants et l'augmentation du salaire minimum des employés des industries du textile et de la chaussure.

Le Bureau du HCDH au Cambodge a poursuivi son programme de coopération technique dans des domaines clefs, dont le renforcement de l'état de droit et la protection des libertés fondamentales et des droits économiques, sociaux et culturels ainsi que le droit des détenus.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 36/32 du Conseil des droits de l'homme. Il rend compte des activités menées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) pour aider le Gouvernement et le peuple cambodgiens à promouvoir et protéger les droits de l'homme au cours de la période comprise entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2017. Il met à jour le rapport que le Secrétaire général a adressé sur le même thème au Conseil à sa trente-sixième session (A/HRC/36/32).
2. Tout au long de la période considérée, le HCDH a mené toute une série d'activités en matière de coopération technique avec le pouvoir judiciaire, le Conseil supérieur de la magistrature, le Comité des droits de l'homme du Gouvernement cambodgien, le Ministère de l'intérieur, le Ministère du développement rural et différents acteurs gouvernementaux, les membres de la société civile et d'autres partenaires. Il a continué de suivre de près la situation des droits de l'homme, notamment l'exercice du droit à la participation et du droit de réunion pacifique, les procédures judiciaires et les lieux de détention.
3. Le HCDH a également continué de travailler étroitement avec les organismes des Nations Unies au Cambodge pour encourager l'intégration des droits de l'homme en présidant le Groupe thématique sur les droits de l'homme, qui est composé de membres de l'équipe de pays des Nations Unies, en soutenant l'incorporation des droits de l'homme dans le bilan commun de pays en vue de l'élaboration du prochain plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2019-2023, et en aidant les Nations Unies à évaluer les progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme au Cambodge et à en encourager la promotion.

II. Protection de l'espace démocratique et civique

4. La période considérée a été marquée par l'aggravation des tensions politiques et une réduction accrue de l'espace civique. En juillet, le Parlement a promulgué de nouveaux amendements à la loi sur les partis politiques, autorisant, entre autres, la suspension de partis politiques pour différents motifs.
5. En septembre, Kem Sokha, le dirigeant du Parti du sauvetage national du Cambodge, a été arrêté et accusé d'actes de trahison en raison des propos qu'il avait tenus en 2013 en Australie sur sa stratégie politique de contestation du Gouvernement. Le Parlement a considéré que l'infraction alléguée avait été commise en flagrant délit, ce qui a permis de le poursuivre en justice sans qu'il soit besoin de lever son immunité parlementaire. Le 4 septembre, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme s'est dit gravement préoccupé par l'arrestation de M. Sokha, notant qu'elle semblait avoir été réalisée au mépris des garanties d'une procédure régulière, y compris de l'immunité parlementaire de l'intéressé. Le 16 novembre, à la suite d'une procédure engagée par le Ministre de l'intérieur, la Cour suprême a ordonné la dissolution du Parti du sauvetage national du Cambodge et exclu 118 de ses hauts responsables, dont tous ses parlementaires, de la vie politique pendant cinq ans.
6. En octobre, le Parlement a promulgué plusieurs amendements validant une méthode de redistribution des sièges détenus par un parti dissous aux autres partis aux niveaux national et communal. Au niveau national, la dissolution du Parti du sauvetage national du Cambodge a permis de transférer les sièges de ses élus au parti au pouvoir, à savoir le Parti du peuple cambodgien, et aux partis de l'opposition qui n'avaient remporté aucun siège aux élections nationales de 2013. Au niveau local, toutes les communes auparavant dirigées par le Parti du sauvetage national du Cambodge sont passées sous le contrôle du Parti du peuple cambodgien. Ces événements ont poussé nombre de membres du parti dissous, dont plus de la moitié de ses parlementaires, à quitter le pays et d'autres à rejoindre le parti au pouvoir. Plusieurs anciens membres du Parti du sauvetage national du Cambodge ont informé le HCDH qu'ils faisaient l'objet d'actes d'intimidation de la part de la police et que certains avaient été menacés d'arrestation.

7. Le Gouvernement a accusé différents acteurs de la société civile, y compris dans le secteur des médias, de fomenter une « révolution colorée » et a en conséquence restreint leurs activités. Ainsi, il a révoqué en août les licences accordées à des stations de radio indépendantes, dont la plupart diffusaient les programmes de Voice of Democracy, de Radio Free Asia et de Voice of America. Le recouvrement de 6,3 millions de dollars de redevances auprès de *Cambodia Daily* – quotidien de langue anglaise souvent critique à l'égard du Gouvernement – a précipité sa fermeture. En novembre, deux anciens journalistes de Radio Free Asia ont été arrêtés et accusés d'espionnage et risquent une peine de sept à quinze ans d'emprisonnement s'ils sont reconnus coupables.

8. En outre, le Gouvernement a ordonné la fermeture du bureau de l'Institut national démocratique du Cambodge, au motif que des supports de formation utilisés par l'Institut auraient démontré que ce dernier coopérait avec le Parti du sauvetage national du Cambodge afin de l'aider à remporter les élections de 2018. En septembre, le Gouvernement a suspendu pour trente jours Equitable Cambodia, organisation active dans le domaine des droits fonciers. Les autorités n'ont pas précisé si l'organisation pourrait reprendre ses activités une fois échue la période de suspension. Toujours en septembre, le Ministère de l'intérieur a radié l'ONG Mother Nature ; deux de ses membres sont depuis en détention provisoire pour avoir tenté de filmer des opérations de dragage de sable qui seraient illégales.

9. Plus généralement, les instructions administratives du Ministère de l'intérieur faisant obligation aux ONG d'informer les autorités locales de toutes les activités envisagées trois jours avant qu'elles aient lieu se sont traduites par une présence policière accrue, y compris d'agents de police infiltrés, avant et pendant les activités ou événements. Le HCDH a reçu un plus grand nombre de signalements concernant des actes d'intimidation visant des organisations de la société civile et la peur dans laquelle vivaient depuis leurs membres.

10. Le 18 décembre, le porte-parole adjoint du Secrétaire général a indiqué que ce dernier était préoccupé par la persistance du rétrécissement de l'espace démocratique des partis politiques, des médias et de la société civile dans la perspective des élections nationales de 2018 et qu'il considérait que le dialogue démocratique entre toutes les parties prenantes était un élément essentiel pour une société cambodgienne de plus en plus pacifique et stable¹.

11. Le HCDH a organisé des ateliers de sensibilisation et de formation afin de contribuer aux actions menées par la société civile en faveur du respect du droit de réunion pacifique. Il a continué de faire connaître la loi de 2009 sur les manifestations pacifiques et son guide d'application. Il a également piloté trois ateliers de formation sur cette loi, auxquels ont participé 114 membres de la société civile et d'organisations à assise communautaire, des défenseurs du droit à la terre et des syndicalistes des provinces de Banteay Meanchey, de Koh Kong, de Kampot et de Kep. Le HCDH a également été invité par plusieurs organisations partenaires à animer des réunions spécialisées dans le cadre d'activités de formation plus larges, par exemple sur les dispositions de la loi relative aux associations et aux organisations non gouvernementales et de la loi sur les manifestations pacifiques, ainsi que sur le suivi de la situation des droits de l'homme ; 121 acteurs de la société civile en ont bénéficié.

12. Le HCDH a continué d'appuyer le renforcement de la capacité des organisations de la société civile cambodgienne d'évaluer les progrès accomplis en matière de droits de l'homme. Il a organisé deux sessions de formation consacrées aux méthodes de surveillance, d'établissement des faits et d'élaboration de rapports dans le domaine des droits de l'homme ainsi qu'à la sécurité et à la protection, auxquelles ont pris part 77 défenseurs des droits de l'homme des provinces de Phnom Penh, de Kandal, de Kampong Speu, de Takeo, de Preah Vihear, de Kampong Thom, de Banteay Meanchey, d'Oddor Meanchey, de Kampong Cham et de Siem Reap. Les participants ont estimé que cette formation était très utile pour leur travail quotidien et, en particulier, qu'il était

¹ Voir www.voacambodia.com/a/un-secretary-general-concerned-by-deteriorating-democratic-space-in-cambodia/4168302.html.

important de vérifier les informations, d'analyser les faits, de les documenter systématiquement et d'avoir conscience des risques.

13. Le HCDH a continué de suivre de près des rassemblements publics. À titre d'exemple, en juillet, le HCDH a suivi une manifestation organisée par une trentaine de militants des droits de l'homme devant le tribunal municipal de Phnom Penh en soutien à Tep Vanny, militante des droits fonciers, qui passait en jugement dans l'une des affaires la concernant. Il a également suivi le rassemblement avorté que devait organiser en septembre le Parti du sauvetage national du Cambodge à la mémoire des victimes de l'attaque à la grenade de 1997. Il a en outre observé un rassemblement de quelque 200 parlementaires et partisans en faveur de la libération de M. Sokha, dont l'audience préliminaire avait lieu à la cour d'appel.

14. Le HCDH a par ailleurs effectué cinq visites sur le terrain auprès de communautés d'origine vietnamienne de la municipalité de Phnom Penh et dans les provinces de Kandal, de Kompong Chhnang, de Siem Reap et de Kompong Thom afin de mieux comprendre les difficultés qu'elles rencontraient concernant leur statut juridique, l'accès à l'éducation et à d'autres services de base, ainsi qu'en matière de discrimination.

III. Promotion de l'état de droit

15. Au cours de la période considérée, le HCDH a continué de soutenir le processus de réforme juridique et judiciaire visant à renforcer l'état de droit et de collaborer activement avec le Ministère de la justice, le Conseil supérieur de la magistrature, des juges, des procureurs et des avocats.

16. En coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et des organisations de la société civile, le HCDH a participé au processus consultatif de rédaction de la loi sur l'accès à l'information, mené par le Ministère de l'information depuis 2014. Le HCDH a participé à trois sessions du groupe de travail technique chargé de formuler des observations juridiques sur le projet et a contribué à une harmonisation plus poussée du texte avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme, en particulier celles ayant trait à la liberté d'expression.

17. En novembre, le Haut-Commissariat a examiné avec le Ministère du développement rural, le Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du bâtiment un projet de document de travail sur une réforme possible de la procédure d'octroi de titres fonciers communaux aux peuples autochtones. Élaboré par le HCDH en vue de l'éventuelle révision de la loi foncière de 2001, ce document comprend une analyse des normes et procédures nationales dans ce domaine ainsi que des propositions visant à simplifier la procédure et à la rendre plus rapide et accessible pour les peuples autochtones. Le projet a été examiné avec les ministères compétents sur le plan technique, ainsi qu'avec des ONG, avant sa finalisation et sa présentation officielle au Gouvernement cambodgien en 2018.

18. En décembre, le HCDH et la Confédération syndicale internationale ont organisé un colloque juridique à Phnom Penh, qui a réuni quelque 80 participants représentant le Gouvernement cambodgien, l'Organisation internationale du Travail (OIT), des syndicats nationaux, la Confédération syndicale internationale, des entreprises privées et des ambassades afin d'examiner les progrès accomplis en matière de négociation et de fixation du salaire minimum, d'enregistrement des syndicats, de négociation collective et de règlement des différends. L'objectif du colloque était de faire en sorte que les parties prenantes parviennent à un accord sur des dispositions juridiques efficaces et conformes aux conventions de l'OIT et à d'autres normes et recommandations relatives aux droits de l'homme.

19. Le HCDH a continué d'être le partenaire donateur et facilitateur du groupe de travail technique sur la réforme juridique et judiciaire, coprésidé par le Ministère de la justice. En août, dans le cadre des activités planifiées qui sont suivies à l'aide des indicateurs communs du groupe de travail technique, le HCDH et le Ministère de la justice, en concertation avec l'Association du barreau du Royaume du Cambodge et le Réseau d'aide juridique d'Asie

du Sud-Est, ont organisé un atelier consacré aux meilleures pratiques de la région concernant l'élaboration de politiques d'aide judiciaire. Cela a été l'occasion de recenser quelques-uns des critères fondamentaux qui devraient figurer dans la politique d'aide judiciaire dont l'élaboration est prévue en 2018 pour faire en sorte que cette aide soit systématiquement accordée à tous ceux qui en ont besoin.

20. Pour répondre aux besoins immédiats en matière d'aide judiciaire, le HCDH a alloué des subventions à des ONG afin de fournir une aide judiciaire aux personnes qui avaient déposé des plaintes relatives à leurs droits économiques et sociaux, en particulier leurs droits à la terre et au logement, et pour aider 152 détenus ayant formé des recours considérés comme prioritaires à obtenir un jugement définitif.

21. Dans le cadre de son programme de promotion de l'héritage des chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, le HCDH, en coopération avec l'Association du barreau du Royaume du Cambodge, a organisé la série 2017 des « Dialogues juridiques ». La réunion de novembre, à laquelle a assisté le plus grand nombre d'avocats cambodgiens de toute la série, a été consacrée à l'élaboration d'une stratégie de la défense et à la mise en œuvre d'une représentation effective des parties civiles.

22. Le HCDH a suivi de près la procédure judiciaire dans plus d'une douzaine d'affaires et a, ce faisant, relevé plusieurs lacunes dans la mise en œuvre des normes internationales relatives aux droits de l'homme qui nécessitent la fourniture d'une assistance technique supplémentaire, en particulier dans le domaine du droit à un procès équitable. Il a en particulier suivi des cas passés et actuels d'impunité dont les auteurs présumés n'avaient été ni arrêtés ni poursuivis. Cette situation contribue à la perte de confiance dans la justice et a sapé l'autorité des tribunaux lorsque les infractions étaient réputées avoir été commises par des autorités locales.

23. L'impunité concernant les cas de vindicte populaire demeure préoccupante. La violence collective à l'égard de personnes soupçonnées de vol fait souvent immédiatement suite au vol en question et de simples accusations suffisent à pousser une foule à se livrer à des actes de violence meurtrière, la police ne réagissant pas ou peu face à ce genre d'incidents. Rares sont les enquêtes menées sur de tels faits et les affaires sont généralement closes lorsque l'infraction première est considérée comme élucidée.

24. Le HCDH a également poursuivi ses travaux sur les affaires d'assassinats de personnes accusées de sorcellerie. Les meurtres liés à la sorcellerie étaient apparemment fréquents avant les années 1960 et plus récemment, dans les années 1980 et 1990. En 2017, le nombre de violations des droits de l'homme signalées en lien avec la sorcellerie a diminué, mais il est demeuré particulièrement préoccupant dans certaines zones reculées du pays. Les services de police sont généralement disposés à enquêter sur ces cas, mais les auteurs présumés sont rarement arrêtés car la police ne dispose pas des moyens nécessaires et craint les représailles de la population. La police et les autorités locales ont discuté à plusieurs occasions avec le HCDH de la possibilité que ce dernier aide à sensibiliser la population aux allégations de sorcellerie et à prévenir les violences collectives ; le HCDH continuera d'en discuter avec le Ministère de l'intérieur.

25. Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations issues du deuxième cycle de l'Examen périodique universel concernant la réforme du secteur judiciaire², le HCDH a organisé une série de rencontres avec le Conseil supérieur de la magistrature consacrées à la coordination des fonctions judiciaires et administratives, en particulier dans le contexte de la loi sur l'organisation des tribunaux. Y ont participé des juges, des procureurs et des responsables de services administratifs. Les représentants du Conseil supérieur de la magistrature et du Ministère de la justice ont, dans ce cadre, proposé des orientations et des réponses à plusieurs des problèmes rencontrés.

26. Le HCDH a continué de soutenir l'amélioration de la gestion des affaires judiciaires et de l'accès à l'information judiciaire en enrichissant la base de données sur les affaires pénales dans six tribunaux de première instance et en facilitant l'organisation de deux ateliers consacrés à l'enregistrement des affaires, qui ont eu lieu à Sihanoukville, en juillet

² Voir A/HRC/26/16, par. 118.24, 118.79 et 118.81 à 118.90.

et en août, et à Phnom Penh, en novembre. Le Haut-Commissariat a appuyé l'intégration d'un nouveau module de signalement des cas de violence à l'égard des femmes dans le cadre de la mise à jour de la base de données. Ces affaires sont de plus en plus souvent enregistrées dans les 12 tribunaux qui utilisent la base de données, même s'il est encore difficile de les faire enregistrer en temps voulu.

27. En octobre, en coopération avec le Ministère de la justice et le Conseil supérieur de la magistrature, le Haut-Commissariat a organisé un atelier de formation régional dans la province de Preah Vihear à l'intention des juges sur la suite donnée au nouveau formulaire de détention provisoire. L'accent a été mis sur l'importance pour les juges de motiver leurs décisions lorsqu'ils prononcent la détention provisoire, conformément aux directives sur la détention provisoire publiées par le Ministère de la justice en 2014. D'autres ateliers régionaux seront organisés en 2018 afin que davantage de tribunaux en bénéficient.

IV. Appui à la réforme pénitentiaire

28. La Direction générale des prisons a prolongé de juillet à décembre l'autorisation de visite d'établissements pénitentiaires accordée au HCDH. Elle a malheureusement continué, comme en 2016, d'interdire les entretiens confidentiels avec les détenus. Il est essentiel que le Haut-Commissariat ait pleinement accès aux détenus et puisse s'entretenir de façon confidentielle avec eux afin de garantir la qualité et la sécurité de ses échanges.

29. Le HCDH a effectué neuf visites dans six établissements pénitentiaires au cours de la période considérée ; il a ensuite présenté des recommandations à la direction de l'établissement concerné et soulevé avec le Ministère de l'intérieur et la Direction générale des prisons des problèmes communs à plusieurs prisons. Il a travaillé en étroite concertation avec les agents chargés de tenir les registres carcéraux afin d'identifier les détenus devant être mis en liberté à titre prioritaire.

30. Une campagne de six mois contre les drogues illicites, lancée en janvier et reconduite en juin, s'est traduite par une forte augmentation de la population carcérale³. Alors que le système était déjà en surcapacité, cela a mis à rude contribution les établissements pénitentiaires et a eu de graves incidences sur les conditions de vie et la santé des détenus ainsi que sur le cadre de travail du personnel pénitentiaire. Le nombre de personnes détenues sans avoir été jugées est demeuré très élevé, 25 % seulement des détenus purgeant une peine définitive en décembre.

31. Un décret royal abrogeant le sous-décret relatif à l'établissement du mécanisme national de prévention prévu par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a été publié en août. Le décret prévoit notamment la restructuration du mécanisme, mais sa mise en œuvre est assujettie à l'adoption d'un règlement d'application. Des préoccupations demeurent concernant l'indépendance fonctionnelle du mécanisme du point de vue de son cadre juridique, de la sélection de ses membres, de son rôle et de ses fonctions, et de son financement.

32. Le HCDH a tenu deux réunions d'information sur les droits de l'homme dans la province de Kratie, en juillet, et dans la province de Tbong Khmum, en septembre, à l'intention de plus d'une centaine d'agents locaux de la police et de la gendarmerie. Les exposés ont essentiellement porté sur la prévention de la torture, les droits des personnes arrêtées et l'usage de la force par les membres des forces de l'ordre. Cela a donné l'occasion à des agents locaux de dialoguer avec le Procureur.

33. Le HCDH a continué de coopérer avec les formateurs de la Direction générale des prisons et du Centre de formation professionnelle des agents de l'administration pénitentiaire de l'École de police afin d'améliorer la qualité de la formation dispensée au personnel pénitentiaire. À cet égard, il a coorganisé en août et en novembre, deux visites d'étude dans deux établissements pénitentiaires à l'intention de 94 agents pénitentiaires stagiaires et de 20 formateurs, ce qui a leur permis de placer l'enseignement reçu dans le

³ La population carcérale totale a augmenté d'environ 30 % entre décembre 2016 et décembre 2017.

contexte réel de la prison. En novembre, le HCDH a organisé des conférences sur la prévention de la torture et sur une gestion des prisons fondée sur les droits de l'homme à l'intention de 47 nouvelles recrues. Il a également coopéré avec des formateurs pour revoir les composantes relatives aux droits de l'homme de leurs programmes avant que les modules sélectionnés soient compilés en vue de leur publication et de leur diffusion.

34. Pour permettre aux détenus malades d'avoir accès sans entrave à des soins médicaux en milieu hospitalier, le HCDH a continué de collaborer avec les autorités sanitaires et pénitentiaires nationales et provinciales pour installer des dispositifs de sécurité dans une chambre de l'hôpital de référence de la province de Tbong Khmum.

35. En collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le HCDH a recommandé de finaliser le règlement d'application, attendu de longue date, sur les normes minimales relatives à la construction et à la rénovation des prisons, prévu par la loi de 2011 sur les prisons. Le HCDH et le CICR ont rencontré en octobre des responsables de la Direction générale des prisons afin d'examiner la dernière version du règlement d'application et des directives techniques de l'UNOPS en matière de planification des prisons.

36. En outre, le HCDH a apporté son appui à deux réunions organisées à l'intention de la police locale, du personnel judiciaire et des agents de l'administration pénitentiaire à Pailin, en juillet, et à Kampong Speu, en octobre, qui visaient à examiner les solutions possibles pour renforcer l'administration de la justice à l'échelle locale. Le HCDH a plaidé avec succès auprès des autorités locales et nationales pour la libération de 10 personnes qui avaient été placées en détention pendant une période excessivement longue.

V. Protection des droits économiques, sociaux et culturels

37. La croissance économique s'est poursuivie au rythme soutenu de près de 7 % au cours de la période considérée⁴ et la pauvreté a continué de reculer, bien que près d'un tiers de la population frôle toujours le seuil de pauvreté et risque de retomber dans la pauvreté. Il importe, par conséquent, de soutenir la croissance économique avec des politiques fondées sur les droits afin d'obtenir des résultats durables en matière de développement humain. Le HCDH salue les mesures positives prises par le Gouvernement à cet égard, notamment l'adoption du Plan national de prévention et de répression de la violence envers les enfants 2017-2021 et de la politique nationale sur le vieillissement 2017-2030. En outre, le Gouvernement a amélioré la protection sociale des travailleurs du secteur informel. Il a également décidé de verser une somme forfaitaire aux travailleuses enceintes et annoncé son intention de relever de 11 % le salaire minimum des travailleurs dans l'industrie du textile et de la chaussure en 2018. Le Gouvernement a également suspendu la rédaction d'un projet de loi controversé sur le règlement des conflits du travail.

38. Dans le cadre de son programme relatif aux droits économiques et sociaux, le HCDH a continué de protéger et de promouvoir le droit à un logement décent et le droit à un niveau de vie suffisant, de contribuer à prévenir les expulsions forcées et de promouvoir la sécurité de jouissance des biens fonciers ainsi qu'une meilleure compréhension du rôle des entreprises dans le respect des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les communautés autochtones.

39. Le Haut-Commissariat a continué d'aider les personnes devant être réinstallées à la suite d'opérations de défrichement réalisées en vue de travaux de construction et de plantations. En octobre et en décembre, en partenariat avec les autorités provinciales et des ONG locales, le HCDH a organisé deux ateliers à Sihanoukville et à Kampot sur le droit à la terre et le droit au logement, qui étaient axés sur les procédures d'expulsion et de réinstallation ainsi que sur les responsabilités des entreprises dans ce contexte.

⁴ Groupe de la Banque mondiale, *Cambodia Climbing up the Manufacturing Value Chains*, Cambodge Economic Update, octobre 2017, p. 7.

40. Dans le cadre du processus de réinstallation ou du programme d'offre de terrains aux personnes pauvres sans terre et aux anciens combattants, le Gouvernement a accordé des concessions foncières à des personnes et à des familles devant être réinstallées. En décembre, le HCDH a achevé une étude d'impact de ces concessions sur les moyens de subsistance en milieu rural, qui devrait être publiée en 2018. Cette étude devrait être utilisée pour inciter les autorités nationales et locales compétentes à améliorer les concessions foncières existantes et à tenir compte des résultats pour les nouvelles concessions qui seront accordées.

41. Le HCDH a poursuivi sa collaboration avec le Ministère de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la planification, les autorités locales et les organisations de la société civile afin de faciliter l'obtention par les peuples autochtones de titres fonciers collectifs et de fournir une aide juridique aux communautés dont les droits fonciers auraient été violés.

42. En août, le Haut-Commissariat a aidé une communauté autochtone de Mondulkiri à adopter des statuts, étape clef de la procédure d'obtention de titres fonciers collectifs. Une cérémonie présidée par le Gouverneur de la province et organisée pour marquer officiellement l'adoption des statuts a rassemblé plus de 100 participants. Le HCDH a fructueusement collaboré avec le Ministère du développement rural et les autorités locales de la province de Koh Kong en vue de l'officialisation du statut autochtone de quatre communautés de la vallée d'Areng, en octobre, théâtre de conflits très médiatisés ces dernières années. Cette expérience a été enregistrée en vidéo afin de permettre aux autres communautés d'être informées du processus d'octroi de titres fonciers collectifs, des moyens de s'en prévaloir et de la manière d'en bénéficier. La vidéo a été diffusée en décembre.

43. En outre, en octobre et en novembre, le HCDH a organisé deux séminaires régionaux sur le processus d'octroi de titres fonciers collectifs à l'intention de 140 représentants d'autorités locales et de 20 représentants autochtones. En août, il a organisé un atelier de formation sur les normes nationales et internationales relatives aux droits des peuples autochtones à l'intention de quelque 35 représentants autochtones chong de la province de Pursat.

44. Le HCDH s'est également employé à aider le Gouvernement et des entreprises à prévoir des recours appropriés en cas de violations des droits à la terre et au logement et d'atteintes à ces droits. En août, il s'est associé à l'ONG Independent Mediation Group pour apporter un appui technique aux communautés autochtones bunong du village de Busra, dans la province de Mondulkiri, touchées par la concession de terres accordée à une entreprise au cours de la période précédant la médiation dans le cadre du règlement d'un litige. Cet appui a notamment pris la forme d'une formation sur le droit à la terre, les règles relatives à la médiation, les compétences en matière de représentation et de négociation, et l'appréciation des options disponibles.

45. En novembre, le HCDH et l'ONG Community Legal Education Centre ont entrepris de mettre en place une table de négociations concernant la communauté de Runta Ek, dans la province de Siem Reap, en conflit avec l'autorité d'Apsara chargée de la protection et de la gestion de la région d'Angkor sur des questions d'ordre foncier.

46. Le HCDH a continué de promouvoir la diffusion d'informations sur les concessions de terres à des fins économiques et autres en offrant un appui technique et financier au site Internet de l'ONG Open Development Cambodia. Ce soutien a permis de revoir et d'actualiser la base de données en ligne et en libre accès des profils et des cartes de concessions de terres, y compris les informations sur les concessions annulées et réduites. Cet outil servira de base aux activités de plaidoyer qui seront menées par les ONG et les communautés touchées pour récupérer leurs terres. Le HCDH a également aidé Open Development Cambodia à mettre au point, à valider et à publier une carte interactive des concessions actuelles de terres accordées à des fins sociales.

47. Le HCDH a continué de mettre davantage l'accent sur les entreprises et les droits de l'homme, en travaillant directement avec les autorités nationales et locales, les organisations de la société civile, les représentants des communautés et les acteurs économiques afin de les aider à mieux comprendre les Principes directeurs relatifs aux

entreprises et aux droits de l'homme et à mieux appliquer ceux-ci au Cambodge. En partenariat avec le programme de responsabilité sociale des entreprises cambodgiennes, le Forum des ONG sur le Cambodge et l'Association cambodgienne des droits de l'homme et du développement, le Haut-Commissariat a tenu et animé cinq sessions de formation et d'échange entre pairs dans des entreprises privées sur l'adoption et la mise en œuvre de politiques de diligence raisonnable au Cambodge, auxquelles ont participé plus de 120 représentants d'entreprises privées, des autorités locales, des défenseurs des droits de l'homme et des militants communautaires. Il a également diffusé en direct six débats radiophoniques consacrés à des thématiques connexes comprenant des invités membres d'associations locales et des représentants d'ONG nationales et internationales, du Gouvernement, d'organismes des Nations Unies et d'entreprises, ainsi que des experts. Le programme de débats n'a cependant pas pu être diffusé en raison de la révocation de la licence de la station de radio partenaire. Il n'a pu être suivi qu'en ligne, dans l'attente de nouveaux relais, ce qui a limité l'audience aux personnes disposant d'un accès à Internet.

48. Le HCDH a observé que le processus d'attribution de titres fonciers avait des conséquences négatives pour les communautés autochtones et d'autres communautés, qui affirmaient avoir perdu des terres à la suite d'un différend foncier ou d'un manque de cohérence dans la mise en œuvre des politiques gouvernementales. Il a reçu plusieurs requêtes émanant d'individus ou de groupes qui sollicitaient son intervention et ses avis juridiques à propos de litiges et d'affaires les concernant. Il a effectué des visites sur le terrain pour vérifier les faits et s'est mis en rapport avec les autorités concernées ; il a également facilité le dialogue entre les parties, surveillé le travail des mécanismes de règlement des litiges, et fourni des conseils juridiques et procéduraux aux groupes et aux organisations de la société civile qui les défendaient.

VI. Appui à la coopération avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme

49. Le HCDH a aidé le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Cambodge à préparer la visite que ce dernier avait sollicitée en décembre. Le Gouvernement n'ayant pas répondu à sa demande, le Rapporteur spécial a par la suite demandé à se rendre dans le pays en mars 2018.

50. Le Gouvernement n'a pas encore remis au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, au Comité des droits des personnes handicapées et au Comité des disparitions forcées les rapports en retard qu'il est censé leur présenter ni la réponse à la liste de points établie par le Comité contre la torture. Le HCDH a continué d'apporter son appui technique au Comité cambodgien des droits de l'homme, au Conseil d'action sur le handicap et au Conseil national cambodgien pour l'enfance afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Il a également fourni une assistance aux organisations de la société civile pour les aider à collaborer avec les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU.

51. À cet égard, avec le soutien du programme du HCDH pour le renforcement des capacités des organes conventionnels, le Haut-Commissariat a organisé deux séances de formation avec le Comité cambodgien des droits de l'homme, auxquelles des représentants des ministères et des institutions chargées de la mise en œuvre des recommandations des organes conventionnels ont participé, afin de renforcer la capacité des fonctionnaires chargés de rédiger les rapports destinés aux organes conventionnels. Pour continuer de promouvoir la mise en œuvre effective de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le HCDH a appuyé la formation dispensée par le Conseil d'action sur le handicap à ses fonctionnaires locaux dans la province de Koh Kong en novembre.

52. Fin juin, le HCDH a organisé un atelier avec plusieurs organisations de la société civile et le Comité cambodgien des droits de l'homme pour assurer le suivi des recommandations issues de l'Examen périodique universel⁵. Les participants ont évalué le degré de mise en œuvre de toutes les recommandations formulées, mettant en lumière les progrès accomplis, et recensé les recommandations nécessitant des actions ou des mesures supplémentaires. Cela a permis aux organisations de la société civile de déterminer et de sélectionner les questions ou recommandations devant figurer dans les contributions qu'elles soumettront en vue de l'Examen périodique universel du Cambodge prévu en 2019.

VII. Intégration des droits de l'homme dans tous les organismes des Nations Unies

53. La coordination des activités de promotion et de protection des droits de l'homme dans l'ensemble du système des Nations Unies est une responsabilité centrale du HCDH. Ce dernier a continué de présider le Groupe thématique sur les droits de l'homme, qui a été créé en 2014 et est composé de 14 membres de l'équipe de pays des Nations Unies qui tiennent des réunions mensuelles pour examiner les nouveaux sujets de préoccupation en matière de droits de l'homme, faciliter les initiatives interorganisations visant à y répondre, diffuser des informations provenant des mécanismes internationaux des droits de l'homme et répondre aux demandes de contribution émanant d'initiatives régionales et mondiales dans le domaine des droits de l'homme.

54. À la suite de la Conférence nationale de 2015 sur les personnes vivant dans la rue, le Groupe thématique sur les droits de l'homme a continué de coordonner les visites interorganisations dans le principal centre des affaires sociales de Phnom Penh, qui fait office de centre d'accueil. La surpopulation dans ce centre demeure inquiétante alors que la campagne de lutte contre la drogue se poursuit. Le Groupe thématique sur les droits de l'homme a organisé des rencontres avec le Ministère des affaires sociales, des anciens combattants et de la réinsertion des jeunes afin d'encourager la reprise des travaux du groupe de travail technique chargé de donner suite aux recommandations adoptées lors de la Conférence de 2015⁶. En prévision de l'ouverture en 2018, dans la province de Kandal, d'un nouveau centre de réadaptation psychosociale pour les personnes handicapées mentales, le Groupe thématique sur les droits de l'homme a souligné qu'il importait de placer le centre sous l'autorité du Ministère compétent, à savoir le Ministère de la santé, et de veiller à ce qu'il ne se transforme pas en lieu de détention de facto.

55. Au cours de la période considérée, le HCDH a contribué à l'élaboration du bilan commun de pays et de l'action de l'équipe de pays des Nations Unies en octobre afin d'estimer l'état de développement du pays à l'horizon 2030 et de réfléchir au rôle de l'ONU au Cambodge sur la base de cette estimation. Le HCDH a recommandé d'intégrer les droits de l'homme et les recommandations formulées par les mécanismes des droits de l'homme dans le bilan commun de pays.

⁵ Cette activité, organisée en dehors de la période considérée, n'a pas été mentionnée dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/HRC/36/32) car elle a eu lieu après la finalisation de ce rapport.

⁶ Le groupe de travail technique sur les personnes vivant dans la rue, présidé par le Ministère des affaires sociales, des anciens combattants et de la réinsertion des jeunes, avait été créé à la suite de la conférence de 2015 pour réunir les autorités publiques, les organismes des Nations Unies et les ONG à vocation sociale.